



**ARRETE MUNICIPAL**

VILLE DE QUIÉVRECHAIN

Le Maire de la Ville de QUIÉVRECHAIN

Vu le Code des Collectivités Territorial et notamment les articles  
L2213.1 à L2213.4,

Considèrent qu'en raison du stationnement de l'Opéra Bus, afin de  
prévenir toute atteinte à la sécurité publique, il y a lieu de limiter le  
stationnement sur une partie du parking de la rue Henri Leblanc (face  
à la grille de la salle des fêtes) **le lundi 8 mai 2023 de 9h à 18h**,

**ARRETE.**

**ARTICLE 1** Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les places de  
stationnements GIC-GIG de la rue Henri Leblanc (face à la grille de  
la salle des fêtes) **le lundi 8 mai 2023 de 9h à 18h**. Les panneaux  
de signalisation nécessaires seront mis en place par les soins des  
services municipaux.

**ARTICLE 2** Les véhicules contrevenant au présent article feront l'objet d'une  
verbalisation ainsi que d'une mise en fourrière aux frais et à la charge  
des propriétaires conformément aux textes et lois en vigueur.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant  
le Tribunal Administratif de Lille, par les tiers dans les deux mois à  
compter de sa publication.

Un recours gracieux peut être également formulé à l'encontre de cette  
décision.

Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux  
jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement  
jusqu'à la notification d'une décision explicite

**ARTICLE 4** Monsieur le Commissaire de Police d'Onnaing, le responsable de la  
Police Municipale et tous Agents de l'Autorité sont chargés, chacun  
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quiévrechain, le 4 mai 2023

